

ASSEMBLEE PLENIERE DU 7 DECEMBRE 2000

ORDRE DU JOUR ET LISTE DES PARTICIPANTS

COMPTE RENDU DES DÉBATS :

- Intervention du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
- Recommandations des groupes de travail
- Les activités du CNIS
Avis sur le programme statistique 2001

TEXTES DES INTERVENTIONS

AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS

L'avis adopté par le Conseil national de l'information statistique au cours de son Assemblée plénière du 7 décembre 2000 est publié dans la collection des rapports du CNIS (n° 62, décembre 2000).

ASSEMBLEE PLENIERE du 7 DECEMBRE 2000

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I - Intervention du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
- II - Recommandations des groupes de travail du CNIS :
 - Finances publiques locales
 - Nouvelles technologies de l'information et de la communication
 - Investissements directs étrangers en France
- III - Les activités du CNIS
- IV - Discussion et vote de l'avis sur le programme statistique 2001
- V - Points divers

LISTE DES PARTICIPANTS

Président du CNIS : M. Laurent FABIOUS, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, représenté par M. Jacques MISTRAL, conseiller spécial auprès du ministre

Vice-président : M. Jean-Marie DELARUE, Conseiller d'Etat, directeur des Libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur

Membres du Conseil, membres du BureauOrganisme représenté ou titre d'appartenance

M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	CHAMPSAUR Paul	Directeur général de l'INSEE
M.	ENFRUN Bernard	Banque de France
M.	FROMENT Pierre	Banque de France
M.	LAROSE André	CFTC
M.	LEFEBVRE Jean	CGT-FO
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROSSI Jean-Yves	APCM
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Membres du Conseil ou leurs suppléantsOrganisme représenté ou titre d'appartenance

M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	CASTRO Sami	Conseil national de la vie associative
M.	DUBELLOU Jean-Louis	Mouvements associatifs-Union nationale des associations familiales
M.	DUBOIS Paul	Président du CRIES de Corse
M.	DUCHATEAU Patrick	FFB
M.	FELTESSE Hugues	UNIOPSS, mouvements associatifs, action sociale
M.	FREVILLE Yves	Personnalité qualifiée, Président de la formation Statistiques régionales et locales du CNIS
M.	FREYSSINET Jacques	Personnalité qualifiée, Président de la formation Emploi-revenus du CNIS
M.	MARTINEZ Roger	Min. de la fonction publique-DGAFP (<i>représente Mme BELLOC</i>)
Mme	RASTOLL Frédérique	Conseil économique et social
M.	ROBIN Yves	Min. de l'équipement, des transports et du tourisme-SES
M.	TURPIN Etienne	Entreprises publiques

Autres participants

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
Mme	ARTIGUEBILLE Jacqueline	Conseil économique et social
M.	BAHUCHET Marc-Alain	Banque de France, Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements du CNIS
M.	BARGE Michel	Min. de l'équipement, des transports et du tourisme-SES Rapporteur de la formation Urbanisme, équipement, logement du CNIS
M.	BEGUIN Jean-Marc	Min. de l'Economie, des finances et de l'industrie-SESSI
M.	BEHMOIRAS Jean-Pierre	Président du Comité du label
M.	BERNADET Maurice	Université Lyon II, Co-président de la formation Transports, tourisme du CNIS
M.	BLANCHET Didier	INSEE, Rapporteur de la formation Emploi, revenus du CNIS
M.	BOISSON Jean-Paul	Min. de la jeunesse et des sports
M.	CALVIAC Maurice	INSEE
Mme	CARDONA Jeannine	Min. de la culture et de la communication-DEP
M.	CAVAUD Denis	INSEE
M.	CHEVALIER Patrice	APCM
M.	CUNEO Philippe	Min. de l'emploi et de la solidarité-DREES, Rapporteur de la formation Santé, protection sociale du CNIS
Mme	DEJONGHE Valérie	Comité du label
M.	DELAPORTE Maurice	L'Alliance 7, Co-président de la formation Industrie,

		industries agricoles et alimentaires, énergie du CNIS
Mme	DELASSUS Martine	CRCI Ile-de-France
M.	DESCHAMPS Denis	CCI Paris-CROCIS
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FAGNOT Olivier	Premier ministre-DDM (<i>représente M. NIVLET</i>)
M.	GLAUDE Michel	INSEE, Rapporteur de la formation Démographie, conditions de vie du CNIS
M.	GODINOT Alain	INSEE
M.	GOY Alain	Min. de l'éducation nationale-SDESE, Rapporteur de la formation Education, formation du CNIS
M.	GUIBERT Bernard	Min. de l'aménagement du territoire et de l'environnement-D4E
M.	HEBERT Michel	INSEE, Rapporteur de la formation Système productif du CNIS
Mme	LAUREAT Marie-Andrée	Secrétariat général du CNIS
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Min. de l'intérieur - DGCL
Mme	MADINIER Chantal	Min. de l'agriculture et de la pêche-SCEES
M.	MEURIC Louis	Observatoire de l'énergie
M.	MUCCHIELLI Jean-Louis	Université Paris I, Président du groupe Investissements directs étrangers en France
M.	NANOT Bernard	IFEN, co-rapporteur de la formation Environnement du CNIS
M.	NIVAT Dominique	Banque de France, Co-rapporteur du groupe Investissements directs étrangers en France
Mme	PAVARD Christiane	Secrétariat général du CNIS
M.	POIVRE Joël	Min. de la culture et de la communication-Direction des archives de France
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	REY José	Min. de l'agriculture et de la pêche-SCEES, Co-rapporteur de la formation Environnement du CNIS
M.	ROYER Jean-François	INSEE, Rapporteur de la formation Statistiques régionales et locales et rapporteur du groupe Finances publiques locales du CNIS
M.	SIMIAND Jean-Charles	SNTF, Co-président de la formation Transports, tourisme du CNIS
Mme	SORET Sophie	Secrétariat général du CNIS
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE, Co-rapporteur du groupe Investissements directs étrangers en France
Mme	VERDIER Caroline	FIEEC

Absents excusés

M.	BODINEAU Pierre	CESR Bourgogne
M.	BURRY Jean-Claude	CFDT
M.	CHABERT Henry	Assemblée nationale
M.	de BOISSIEU Christian	Personnalité qualifiée, Président de la formation Monnaie, finance des paiements du CNIS
M.	FLANDRE Hilaire	Sénat
M.	FRANCHET Yves	Personnalité qualifiée (EUROSTAT)
M.	LE DUIGOU Jean-Christophe	CGT, membre du Bureau du CNIS
Mme	LEMAITRE Françoise	COSA
M.	LESUEUR Jacky	CGT-FO
M.	MOREL Michel	CNMCCA
M.	PRAT Georges	Chercheur en sciences économiques ou sociales
M.	SALMON Christophe	MEDEF
M.	SALUSTRO Edouard	Personnalité qualifiée, Président de la formation Système productif du CNIS

I - INTERVENTION DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

M. DELARUE ouvre la séance et remercie les participants.

Il annonce que M. FABIUS, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Président du CNIS, a tenu à être représenté par M. Jacques MISTRAL, conseiller spécial auprès du ministre.

M. MISTRAL au nom de M. FABIUS, prononce l'intervention dont le texte figure ci-après en annexe page 21.

M. DELARUE ouvre le débat.

M. RENARD relève que M. MISTRAL a remarqué que le CNIS a travaillé cette année sur trois sujets centraux dont deux permettant d'évoquer l'actualité.

- Le premier est celui des NTIC. C'est un phénomène qui intéresse le monde administratif, le monde des entreprises, les travailleurs, les consommateurs et il faut mettre au point des outils d'observation de ce phénomène et de sa propagation. Le rapport qui sera examiné, contient de nombreuses propositions intéressantes.

Il convient aussi d'intégrer les NTIC dans l'outil de production de l'appareil statistique que cela soit dans les phases de collecte, dans les phases de traitement, dans les phases de restitution et tout cela dans un cadre juridique sécurisé. Cet aspect n'est peut-être pas encore complètement débroussaillé et il n'est pas sans conséquence sur le thème qui a été comme primordial dans le contexte de la zone euro : la disponibilité rapide des informations.

- Le second est le sujet des investissements directs étrangers en France. Un excellent travail a été accompli par tous les services qu'il convient de remercier.

L'amélioration de la qualité des observations rejoint la préoccupation mentionnée, dès l'introduction, dans les propos du ministre, sur la globalisation. Un petit regret peut alors s'exprimer en ce semestre où la France occupe la présidence de l'Union européenne. Notre pays a été pionnier dans certains domaines statistiques. A-t-il réussi à exporter dans l'Union européenne ses idées, ses concepts, ses outils, ses besoins ?

Il existe un important déficit de réciprocité, de parité dans l'appareil d'observation des pays voisins. Il ne sera pas possible de progresser si la démarche n'est pas communautarisée.

M. BOMPARD aborde deux points.

. Il souhaiterait recueillir des assurances quant à la procédure concernant le recensement rénové. Cette opération a fait l'objet certes de polémiques dans la presse. Or cette rénovation est plutôt une bonne formule. Les conditions politiques pour la mettre en oeuvre sont-elles réunies ?

. Il est important d'avoir une véritable lisibilité internationale au niveau du CNIS. Dans les conditions actuelles de la construction européenne, il faudrait s'assurer de la fiabilité des chiffres produits par les différents pays.

Il conviendrait, par l'intermédiaire du CNIS et avec l'appui des services statistiques, d'avoir les moyens de ces comparaisons internationales sur le plan statistique.

Le problème de l'utilisation de ces statistiques pour modéliser des décisions n'est pas simple. Il est dans le rôle du CNIS de rappeler que lorsque l'on donne une information, on donne aussi le mode d'emploi de cette information.

M. MISTRAL se réjouit de ces commentaires. Il est sensible aux suggestions faites par M. RENARD de voir les nouvelles possibilités technologiques être mieux utilisées dans l'outil de production statistique lui-même. C'est un souhait qui est partagé par le Directeur général de l'INSEE et le CNIS peut jouer un rôle utile pour veiller à ce que cette orientation se traduise dans les faits à un rythme approprié compte tenu de ces possibilités techniques ainsi que des contraintes budgétaires. Le projet

de recensement rénové est en partie le fruit d'une réflexion sur les possibilités de traitements plus modernes.

En ce qui concerne le recensement rénové de la population, des assurances peuvent être apportées. L'amorce de polémique existant dans la presse n'est pas de nature à modifier le cours des choix qui s'enchaînent progressivement en ce qui concerne ce projet qui est à un stade avancé de préparation interministérielle.

A ce jour, le projet est mûr pour aborder l'étape législative dans les prochains mois.

Pour la question de la coopération internationale en matière de statistiques, il convient de souligner que la coopération internationale, par les compromis qu'elle implique, suscite de manière intrinsèque ce type d'interrogation.

Pour les indicateurs macroéconomiques de l'Eurogroupe, l'indicateur de conjoncture avancé est un produit dans lequel la méthodologie de l'INSEE a été exportée. La contribution de la statistique française au développement d'une bonne statistique européenne est tout à fait importante.

Il faut veiller effectivement à ce qu'il y ait des mécanismes de réciprocité : les processus de coopération européens peuvent être utilisés pour valoriser des propositions du CNIS pour faire avancer la comparabilité des différentes sources, par exemple dans le domaine des statistiques d'entreprises.

M. DELARUE reprend certains des points évoqués par les interventions précédentes.

Ce qui doit nous projeter à l'extérieur, singulièrement en Europe, doit être un de nos soucis constants.

Un Etat unitaire, et non pas fédéral, une tradition mathématique bien ancrée et le poids de l'administration, cela fait de la France un pays où, sans arrogance, on peut affirmer que la statistique est de bonne qualité. Son rôle est considérable pour faire avancer la statistique européenne. En Europe néanmoins, les différences culturelles sont encore considérables, l'appréhension des priorités est également différente.

Il faut avancer par le haut comme le propose M. RENARD, notamment pour les concepts. Il faudrait aussi avancer « par le bas » c'est-à-dire lancer, sur des sujets déterminés, des enquêtes identiques dans différents pays de l'Union européenne pour arriver à des comparaisons précises.

Sur le recensement rénové, au-delà des polémiques, il existe une vraie inquiétude : une lettre récente de chercheurs de l'INED en témoigne. Il faudra progresser, l'assurance vient d'en être donnée. Il faudra également expliquer. Le CNIS a déjà organisé des Rencontres et groupes de travail sur ce thème, notamment l'année dernière, peut-être n'est-ce pas suffisant. S'il y a des améliorations techniques à la marge à apporter, pourquoi ne pas le faire ?

Les nouvelles technologies nous permettent d'avoir en matière statistique un rayon d'action nouveau et important. Il serait intéressant d'avoir des informations sur la consultation du site INSEE et des autres sites statistiques français et européens afin d'apprécier si ces technologies contribuent à des progrès significatifs dans la formation de nos concitoyens.

Des travaux ont déjà débuté sur la clarté et l'accessibilité des statistiques : il faut progresser sur ce point, les nouvelles technologies peuvent le permettre par la mise à disposition rapide et aisée des statistiques.

La réflexion sur les nouvelles technologies doit être orientée en ce sens.

M. FREYSSINET a été frappé par des corrections apportées au programme de la formation Emploi, revenus où était marqué un intérêt pour les statistiques des conflits sociaux et de suivi des élections des délégués du personnel. Cela est important, notamment au vue de l'évolution actuelle qui implique des besoins d'information en termes de représentativité. Il souhaite connaître la raison (erreur de plume ou contrainte budgétaire) qui a fait disparaître la marque d'intérêt de la DARES pour ce domaine.

M. DELARUE, la DARES n'étant pas représentée à cette assemblée, s'engage à ce que cette préoccupation partagée par le Conseil, lui soit transmise.

Il insiste sur l'importance de l'interrogation de M. FREYSSINET sur le changement de nature des conflits sociaux.

La statistique se doit d'être attentive au changement social et donc aux champs dans lesquels s'illustrent ces changements, les conflits sociaux en font partie.

II - RECOMMANDATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

- **Connaissance statistique des finances publiques locales**

M. FRÉVILLE rappelle que ce groupe de travail émane de deux formations : Statistiques régionales et locales et Monnaie, finance, balance des paiements.

Ce travail commun résulte du constat d'une part de questions au sujet d'agrégats nationaux tels que la dette des administrations locales, que l'on croyait frappé d'imprécision, ce qui s'est avéré assez inexact, et d'autre part d'une forte demande au niveau régional et local émanant à la fois des urbanistes, des universitaires, des élus et des simples citoyens.

Le groupe de travail, lancé en avril 1999, a constitué cinq sous-groupes de travail. Le rapport a été approuvé lors d'une réunion commune aux deux formations en novembre 2000.

M. FRÉVILLE passe la parole à M. CAVAUD qui présentera l'état des lieux puis à M. ROYER qui donnera les conclusions du groupe de travail.

M. CAVAUD souligne le constat fait par le groupe de travail : il existe un riche gisement d'informations dans le domaine des finances publiques locales. Elles concernent principalement la fiscalité directe locale, les comptes et les budgets des collectivités locales, les agrégats de la comptabilité nationale. Elles émanent de plusieurs administrations d'Etat : la direction générale des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'intérieur et, pour le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, la direction générale de la comptabilité publique, l'INSEE. Les associations d'élus, des organismes d'études et des établissements financiers diffusent également des informations dans ce domaine.

L'information se présente de manière très variée. Les supports traditionnels sont nombreux. Un développement récent a eu lieu sur l'internet. La brochure de la DGCL intitulée les collectivités locales en chiffres est un bon ouvrage de référence. Dans la période récente, les producteurs d'information se sont efforcés d'améliorer les délais et la qualité des supports de diffusion de l'information et d'accompagner les chiffres de toutes les explications souhaitables pour bien les interpréter.

Toutefois, les évolutions rapides et constantes du domaine mettent en difficulté les systèmes d'observation. Il devient de plus en plus difficile de suivre tous les acteurs dans ce domaine. Le développement de l'inter-communalité est un fait majeur qui nécessite un suivi très régulier du contour institutionnel et rend plus complexe la compréhension des liens financiers entre les différents types de collectivités locales.

Les changements concernant la fiscalité locale sont fréquents ; ils rendent généralement plus complexe, également, l'analyse des flux financiers entre l'Etat et les collectivités locales.

Les modes de gestion du service public, direct ou délégué, sont nombreux également. Les domaines d'intervention se multiplient.

De manière générale, il devient plus difficile de suivre ces évolutions rapides ou ses transformations et d'identifier notamment clairement qui fait quoi.

Face à toutes ces interrogations, le système existant manque de lisibilité et parfois du détail suffisant. Les instruments d'observation tentent de répondre aux interrogations ; ils changent également : nouvelle nomenclature comptable des communes (M14), nouvelle nomenclature fonctionnelle, recensement des établissements publics locaux, nouvelle base des comptes nationaux.

Malgré les efforts accomplis par les producteurs d'informations dans leurs domaines respectifs, le système d'ensemble manque de lisibilité, notamment en n'affichant pas assez clairement les points communs et les différences entre les systèmes d'observation. Des intitulés proches peuvent recouvrir des réalités bien différentes. Les exemples sont nombreux en comparant la comptabilité publique d'une part et la comptabilité nationale d'autre part. Le contour du secteur est différent : par exemple les régies et les syndicats d'eaux et d'assainissement ne font pas partie des administrations publiques locales au sens de la comptabilité nationale. Le contour de certaines opérations, à priori semblables, peut être différent. Par exemple, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas considérée comme un impôt mais comme le paiement d'un service dans le cadre du système conceptuel de la comptabilité nationale.

Les liens financiers entre les collectivités entre elles et l'Etat n'apparaissent pas assez clairement à l'heure actuelle. C'est tout le débat sur les financements croisés et les co-financements. Ces flux mériteraient d'être détaillés afin de construire un véritable qui-à-qui cohérent. Cela faciliterait également les travaux de consolidation des comptes et permettrait d'éviter les risques actuels de doubles comptes.

Enfin la connaissance de la finalité des dépenses des communes mériterait d'être largement approfondie. C'est tout le rôle de la nomenclature fonctionnelle des dépenses qui est posé. La multiplication des enquêtes par domaine ne facilite pas une lecture globale et nationale.

C'est face à ce constat, plein de contrastes, que le groupe a retenu ses recommandations.

M. ROYER souligne que les recommandations du groupe de travail ont été établies dans un esprit de modestie, afin de ne pas proposer de bouleversement dans les systèmes d'information existants. Il s'agit, comme cela a pu être dit au cours du débat précédent, de mettre l'accent sur la capacité d'accéder à l'information existante et de bien comprendre ce qui s'y trouve. Ceci peut nécessiter quelques outils complémentaires.

Deux outils ont été mis en lumière par le groupe de travail comme devant être soit créé, soit renforcé. Le premier a été désigné sous le nom de « système intermédiaire », c'est-à-dire intermédiaire entre les concepts et les résultats de la comptabilité publique et les concepts et résultats de la comptabilité nationale. C'est un des facteurs qui perturbe les utilisateurs et les empêche d'avoir une bonne certitude des évolutions dans ce domaine.

Il s'agit de mettre en place un outil qui permette aux utilisateurs de chacun des systèmes de pouvoir comprendre les concepts et aussi les résultats de l'autre et ainsi pouvoir confronter la confiance qu'ils ont dans ces données.

Le second outil, que le groupe de travail suggère de renforcer, est le recours à des échantillons pour analyser les questions relatives aux finances publiques locales. Ce recours est déjà effectif : la direction générale de la comptabilité publique a recours à un échantillon pour les petites communes. C'est une voie à développer pour obtenir une information de bonne qualité.

Les autres recommandations du groupe portent sur des mesures qui faciliteraient l'utilisation des outils existants : en premier lieu, la construction d'un guide qui permette aux utilisateurs de se repérer dans le gisement d'informations disponibles. La demande est forte pour que la statistique publique s'organise pour produire et actualiser un tel outil qui, partant des préoccupations de l'utilisation, lui permette de connaître les caractéristiques de chacune des différentes sources et qui l'aiderait à choisir celle qui est pertinente dans le contexte qui est le sien.

De même le groupe de travail recommande la poursuite des efforts de mise à disposition via internet.

Enfin des progrès importants pourraient être faits si les utilisations de ces données étaient plus développées. C'est un domaine aval par rapport aux préoccupations centrales du CNIS. Il semble néanmoins qu'en favorisant des coopérations locales d'utilisation d'informations existantes entre administrations de l'Etat, des collectivités locales et autres types d'utilisateurs, notamment les universitaires, la qualité des données ne pourrait qu'en être améliorée.

De la même façon dans certains domaines particulièrement délicats, en particulier la nomenclature fonctionnelle et donc l'évaluation des dépenses des administrations locales par fonction, il est préférable de conforter les systèmes d'information existants en lançant des études, en y aidant éventuellement des équipes universitaires, pour faire apparaître l'intérêt de telles données.

M. FRÉVILLE rappelle que le système financier local représente à peu près la moitié du budget de l'Etat et sa complexité défie toute analyse. Il faudrait cesser de compliquer la législation et simplifier les procédures en ce domaine ; il n'était pas du rôle du groupe de le recommander. Nous avons choisi d'être modestes en privilégiant la fiabilité de l'information, la clarté et, pour reprendre le terme du ministre, la rapidité.

Le champ du possible est tout à fait réduit ; les travaux du groupe ont montré que les administrations centrales ont compris non seulement le rôle crucial qui est le leur mais aussi la nécessité pour elles de collaborer pour mettre à disposition des acteurs l'information disponible. Il faut reconnaître le très grand progrès, depuis cinq ans, de mise à disposition et de qualité de l'information. Les efforts de la DGCL et de la DGCP de mettre de l'information sur internet vont tout à fait dans ce sens. Le système comptable vient d'être réformé dans toutes les collectivités locales. Le groupe de travail n'a pas considéré qu'il était possible d'en demander une nouvelle réforme.

L'essentiel est maintenant d'assurer le suivi des recommandations du groupe. Il peut être assuré par les administrations centrales, qui ont très bien compris l'enjeu. Il convient également de défricher de nouveaux domaines : les financements croisés ainsi que la nomenclature fonctionnelle.

Le groupe de travail n'a pas pu analyser un certain nombre de domaines : l'Ile-de-France, les comptes de patrimoine ainsi que les comparaisons internationales, notamment européennes.

Les propositions du groupe ouvrent donc des perspectives ; il revient donc au CNIS de veiller à ce que ces recommandations soient mises en oeuvre. Le premier acte sera l'élaboration d'un guide destiné aux utilisateurs.

M. DELARUE remercie les intervenants et salue la qualité du travail du groupe qui est l'aboutissement d'une réflexion qui s'exprime au sein du CNIS depuis de longues années sur l'intérêt des statistiques régionales et locales.

Ce rapport, actuellement au tirage, sera disponible dans quelques jours et susceptibles d'intéresser beaucoup d'acteurs, notamment les parlementaires.

Il faut sérier d'autres champs possibles et demeurer très ouvert à cette approche où se croisent deux formations ce qui multiplie ainsi l'intérêt du travail.

M. LE GLÉAU souligne le caractère très fructueux des travaux du groupe. Il soutient pleinement l'élaboration rapide d'un guide qui éclairerait les sources disponibles par exemple sur la fiscalité directe locale. Il confirme le souci du groupe d'aboutir à des propositions concrètes.

M. DELARUE salue les efforts substantiels de la DGCL et de la DGCP pour éditer des données statistiques. Un accès facile aux données est primordial, aussi l'édition d'un guide sera une première étape très utile pour marquer l'intérêt de ce rapport.

M. ROBIN partage les appréciations qui ont été portées. Il souhaite souligner un certain nombre d'efforts pour apporter des éclairages, ponctuels mais indispensables, sur certains domaines, en particulier sur les transports où des progrès ont été accomplis pour présenter de manière intelligible la façon dont sont financés les systèmes de transport.

Des travaux ont été validés et publiés récemment. Il conviendrait d'encourager des approches locales domaine par domaine.

M. FRÉVILLE reconnaît la nécessité d'avoir une vision verticale de certains domaines : les transports mais aussi l'environnement ou l'éducation et d'étudier en même temps la cohérence locale. Il faudra progresser à l'avenir pour assurer la cohérence des approches sectorielles agrégées au niveau national. C'est une tâche à venir.

M. NANOT relève que pour travailler au niveau sectoriel il faut se demander quel est le service qui correspond à la dépense. Il faut sortir de la sphère financière elle-même et pouvoir rapprocher des indicateurs externes, par exemple pour la qualité de l'eau.

M. FRÉVILLE insiste, en conclusion, sur le besoin de bonnes nomenclatures fonctionnelles pour les administrations.

- **Investissement directs étrangers en France**

M. le Professeur MUCCHIELLI rappelle la demande émise en 1999 par le CNIS de former un groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France. Ils représentent une part importante du problème de la globalisation.

Il s'est agi de réfléchir à l'existence des données, aux conditions de leur amélioration par une homogénéisation et l'harmonisation entre producteurs et à l'utilisation des données par les chercheurs et les décideurs.

Le groupe, placé l'égide des formations Monnaie, finance et balance des paiements et Système productif, s'est réuni douze fois en un an. Il a regroupé un nombre important de producteurs de données d'une part et d'autre part de demandeurs, chercheurs notamment. Le groupe a accueilli également des intervenants de la Communauté européenne.

La demande est très forte en ce domaine, aussi apparaissent des statistiques privées qui viennent concurrencer l'offre de statistique publique. Il serait important, sous couvert des précautions nécessaires, de permettre l'accès aux données de la statistique publique, qui sont les plus fiables.

M. THOLLON-POMMEROL précise que les trois premières parties du rapport constituent la synthèse des matériaux apportés par diverses administrations et institutions et discutées par le groupe de travail.

La quatrième partie présente les recommandations.

La première partie décrit les sources et les acteurs de l'élaboration de cette information : trois sources principales (deux sources administratives, une source principale), trois acteurs principaux (deux acteurs statistiques, un acteur administratif). La DATAR dispose également d'informations et publie des statistiques : c'est un cas à part en raison de son insertion au sein du système statistique public et de la nature des informations qu'elle produit : impact sur l'emploi des investissements étrangers en France, part dans ces investissements des créations de nouveaux moyens de production par exemple.

La Banque de France, l'INSEE et le service statistique du ministère de l'industrie mobilisent pour partie des sources essentielles :

- informations recueillies par la Banque de France dans le cadre de sa mission d'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure de la France ;
- déclarations de réalisation des investissements étrangers recueillis par la direction du Trésor,
- enquête statistique (loi de 1951) sur les liaisons financières entre sociétés.

Les trois acteurs mobilisent ces sources de façon différente, en fonction des droits qui s'attachent à chacune. Les utilisateurs ont également fait l'objet d'un recensement, qui n'est pas exhaustif. On retrouve les administrations au niveau national et local ainsi que les organismes internationaux. Certains utilisateurs émanent du monde des entreprises et des institutions qui mettent de l'information à leur disposition. Enfin, le monde universitaire s'est révélé extrêmement intéressé par le phénomène et les analyses qui en découlent.

Les besoins sont de nature variée :

- mesure de la contribution des flux d'investissements directs à la formation brute de capital fixe et à l'emploi notamment ;
- suivi des flux internationaux de capitaux ;

- évaluation du rôle économique de l'ensemble des entreprises sous contrôle étranger (montant des immobilisations, localisation, contribution à la valeur ajoutée nationale, contribution à la valeur ajoutée sectorielle, ...) dans le cadre du SEC-95, règlement européen sur les comptes nationaux ;
- mesure d'attractivité du territoire.

Les caractéristiques de cette information peuvent s'analyser, de façon quelque peu réductrice, en quatre critères de décomposition :

- données soumises à la loi de 1951 et données administratives ;
- données sur la sphère réelle et données financières ;
- données en termes de stock d'entreprises sous contrôle de non-résidents et données de flux de capitaux entre un investisseur et une cible ;
- données sur l'investisseur immédiat et sa cible directe et données portant sur l'intégralité du groupe d'entreprises.

Les points forts de l'appareil statistique sont :

- les statistiques de la balance des paiements ;
- les statistiques sur le champ de l'industrie ;
- l'existence d'un identifiant unique qui permet les mises en concordance d'informations et l'utilisation, sur le seul champ des entreprises sous contrôle étranger, de données établies sur l'ensemble du champ des entreprises.

Deux points difficiles :

- l'existence d'asymétrie d'information avec nos partenaires étrangers en matière de statistiques monétaires, qui font actuellement l'objet de travaux méthodologiques et d'estimations ;
- les divergences méthodologiques importantes dans les statistiques compilées aujourd'hui par les diverses institutions françaises ce qui gêne leur utilisation ; il convient de contribuer à diminuer ces divergences d'évaluation.

M. NIVAT présente les recommandations du groupe.

Le groupe se prononce en faveur du maintien des différentes catégories de statistiques existantes (liaisons financières de l'INSEE, statistiques industrielles du SESSI, investissements directs de la balance des paiements et, un peu à part, données de la DATAR sur les nouvelles implantations étrangères et créations d'emploi).

Le groupe prône cependant un rapprochement et une harmonisation des statistiques et de leur traitement suivant deux aspects principaux :

- élargissement et harmonisation des nomenclatures utilisées pour le recensement des investissements directs et retraitement des sociétés holding ;
- adoption de concepts et de définitions communs concernant par exemple la notion de contrôle étranger, la notion de contrôle minoritaire, le mode de traitement des co-entreprises ou le mode d'attribution d'une nationalité aux entreprises étrangères investisseuses. Il s'agit également ainsi de renforcer la cohérence des données fournies aux organismes internationaux par différents canaux ;
- réconciliation des données par le biais d'un référentiel statistique commun aux différents organismes, sous couvert d'habilitations demandées au Comité du secret statistique du CNIS.

Les travaux de confrontation des données de la balance des paiements avec celles des pays partenaires sont déjà bien engagés. Ils devront être intensifiés.

S'agissant de la DATAR, le groupe recommande la création d'un fichier des implantations étrangères, permettant un suivi des opérations et un croisement avec des données d'autre provenance.

S'agissant des statistiques sur les filiales étrangères (les FATS), de la Banque de France, le groupe souhaite une harmonisation méthodologique avec les statistiques de l'INSEE et du SESSI, pour prendre en compte toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement par l'étranger.

La réconciliation des données financières et des données réelles est également une préoccupation du groupe. Il conviendra de rechercher la possibilité de distinguer ce qui, au sein des investissements directs étrangers en France, donne lieu à des investissements physiques.

Enfin le groupe réaffirme son attachement aux règles de secret statistique et de protection des données individuelles. Néanmoins il constate que, tout particulièrement pour les investissements directs étrangers, l'utilisation des statistiques publiques décline au profit de celle de données issues de bases privées.

Il souhaite donc que l'on puisse développer, à des fins scientifiques, l'utilisation de données individuelles, ce qui suppose que les procédures pour y avoir accès soient portées à la connaissance des utilisateurs.

Le groupe, sur un plan général, recommande la création d'un site internet, pour les utilisateurs non professionnels, commun aux institutions produisant des statistiques d'investissements directs.

Le groupe demande enfin qu'il soit fait rapport annuellement dans les formations compétentes du CNIS des progrès faits dans la mise en oeuvre des recommandations.

M. RENARD remercie le groupe d'avoir mis autour de la table les différents services, acteurs et utilisateurs.

Il relève que les intérêts venant des pays de l'Union européenne et de la zone euro sont de moins en moins étrangers. Cela doit inciter à prôner des concepts communs et également un suivi et une identification communs. Il faut arriver à progresser avec les autres pays de la zone euro à une concertation forte sur les groupes.

M. VINCENT, rappelant que le Conseil européen de Nice discutera de la société anonyme européenne, souligne que la notion de contrôle direct ou indirect sera de plus en plus difficile à prendre en compte dans la zone euro dès lors qu'un statut juridique de société anonyme européenne existera.

Comme l'a affirmé M. RENARD, il faudra développer des outils statistiques qui tiennent compte de l'évolution juridique.

M. DELARUE s'interroge sur la prise en compte des définitions internationales, de l'OCDE notamment, pour le contrôle minoritaire notamment.

M. THOLLON-POMMEROL confirme que les discussions du groupe se sont faites en pleine connaissance des concepts internationaux et des éventuelles évolutions au cours de négociation.

Le rapport sera publié au début de 2001.

• **Nouvelles technologies de l'information et de la communication**

M. ROUSSEL, rapporteur du groupe, rappelle que ce groupe relève des formations Système productif et Démographie, conditions de vie. Le groupe était placé sous la présidence de Didier LOMBARD, ambassadeur délégué aux investissements internationaux, qui n'a pu être présent pour cette Assemblée plénière.

Le groupe a travaillé rapidement, pendant une petite année. Son rapport a été rédigé par Marc AUFRANT. Le groupe a travaillé vite et sur un champ nécessairement restreint.

Les propositions sont de trois ordres :

- production d'indicateurs par l'appareil statistique permettant de mesurer l'impact des nouvelles technologies sur les ménages ainsi que sur l'organisation et l'activité des entreprises ;
- adaptation des outils d'observation des prix : ceci est urgent et difficile, que cela concerne la consommation des ménages ou les achats des entreprises ;
- adaptation des nomenclatures :
 - . la PCS, sur les emplois, car l'organisation du travail est fortement touchée ;
 - . la NAF pour les activités ; une première adaptation se fera en 2002, un travail de réexamen en profondeur devra être achevé pour 2007 ; il s'agira à viser une meilleure comparabilité des appareils productifs notamment au sein de l'Union européenne.

La grande richesse de l'appareil statistique, placé en réseau auprès des ministères, rend nécessaire un effort de coordination afin d'éviter trop de décalage entre les indicateurs.

Ce rapport traite essentiellement du système statistique d'entreprises qui lui-même ne traite pas en fait des services d'assurance, des activités de santé, des activités d'éducation.

Dans tous ces domaines, la réflexion n'apporte pas de proposition suffisamment concrète.

Sur le thème de l'emploi, le groupe manquait d'une réflexion novatrice et de compétence permettant d'émettre des propositions pertinentes. D'autres pourront prendre le relais.

Le rapport est encore provisoire. Il va être soumis aux membres des formations Système productif et Démographie, conditions de vie à la fin de l'année 2000.

M. DELARUE relève, là encore, l'intérêt du travail croisé des formations. Cela permet plus facilement de nouveaux champs.

M. BOMPARD pense que ce sujet a été bien investi. Il s'interroge, en termes de lisibilité, sur la possibilité d'un indicateur sur l'imputation des NTIC au taux de croissance et en termes de création d'emplois. Cela paraît exister dans d'autres pays. Comment construire de tels indicateurs fiables ?

M. FREYSSINET pense que, compte tenu des problèmes traités, il aurait été souhaitable d'associer la formation Emploi, revenus aux travaux de ce groupe. Elle aurait été directement intéressée.

M. DELARUE propose que le rapport, une fois approuvé par les formations Système productif et Démographie, conditions de vie, soit soumis à la formation Emploi, revenus qui pourrait apporter des réactions utiles.

M. RENARD pose le problème de la lisibilité, à la suite de M. BOMPARD. Un certain nombre d'Etats présentent désormais leurs chiffres de comptabilité nationale « à la mode américaine ». Est-on pour autant en présence de chiffres plus fiables ?

Il ajoute, de manière plus pratique, à la question des nomenclatures, celles de la comptabilité. Il sera difficile, pendant un certain nombre d'années, de poser des questions aux entreprises sur les NTIC alors que la comptabilité n'enregistre rien. Cet aspect est particulièrement délicat.

M. ROSSI a trouvé ce rapport particulièrement intéressant notamment en ce qu'il montre la difficulté à saisir un phénomène en évolution aussi rapide.

Il expose que, parmi les évolutions importantes, observées à court terme, il y a l'apparition des fournisseurs de services applicatifs. Pour les applicatifs de gestion intégrée, certaines entreprises sont désormais capables de tirer tous les soirs une comptabilité arrêtée à l'unité près de manière consolidée à l'intérieur d'un groupe. Ce type d'applicatif devrait se diffuser en quelques années auprès des entreprises. Un petit nombre d'offres se positionnera sur ce domaine. Il pourrait être opportun de se préparer à un suivi particulier de ce type d'offre. Il y aurait là une source d'informations, certes à prendre avec précaution, présentant une richesse, en particulier comptable, tout à fait impressionnante.

M. ROUSSEL, pour répondre à M. BOMPARD, précise que le groupe s'est attaché à la construction des indicateurs et que l'analyse qui s'appuie sur de tels indicateurs est en voie d'élaboration dans d'autres instances. Il est sensible à l'observation de M. RENARD : il est important de ne pas poser de question qui ne pourront rencontrer de réponse. Il convient de vérifier, par exemple pour les achats en matière d'informatique et de télécommunication, la capacité des entreprises à répondre. De la même façon, pour répondre à M. ROSSI, en 2002, les prestataires de services informatiques bénéficieront d'une modification de la nomenclature (séparation des logiciels standard et des logiciels non standard). Les fournisseurs de services applicatifs, au travers de l'enquête annuelle d'entreprises, pourront être observés par création d'une ligne particulière.

M. DELARUE souligne que l'évolution rapide oblige à la souplesse des concepts. En conclusion, le rapport sera donc soumis aux formations compétentes puis à la formation Emploi, revenus. Il pourrait être diffusé au début 2001.

Mme AMIEL propose que la formation Emploi, revenus puisse valider le rapport lors de sa réunion du 28 février ce qui conduirait à une sortie de rapport en mars.

M. CHAMPSAUR rappelle l'intervention du représentant du ministre qui a incité à aller vite. Les questions de qualifications et d'emploi sont très importantes. Il faudrait plutôt travailler de façon séquentielle, ne pas tarder pour la sortie du présent rapport et que le relais soit pris ensuite pour les questions d'emploi.

M. DELARUE est d'accord avec cette proposition. Il remercie M. ROUSSEL et, à travers lui, tous ceux qui ont contribué à ce rapport.

III - LES ACTIVITES DU CNIS

M. PUIG présente au Conseil les activités de l'année 2000.

Quelques informations tout d'abord sur les mouvements de personnalités.

Au bureau, André LAROSE a remplacé Michel GUERREE comme représentant de la CFTC ; Bernard ENFRUN a remplacé Jean-Claude PEURE comme représentant de la Banque de France. Au sein des formations, Bernard CIEUTAT a quitté la présidence d'Education-Formation et va être remplacé par Christian JOIN-LAMBERT, à Monnaie, finances, balance des paiements, Christian DE BOISSIEU quitte la présidence après une dizaine d'années mais reste membre du Conseil au titre des personnalités qualifiées.

Parmi les rapporteurs de formation, Philippe CUNEO a succédé à Alain CHARRAUD à Santé, protection sociale et Bernard NANOT va succéder à Bernard MOREL comme co-rapporteur de la formation Environnement.

Par ailleurs, le remplacement de l'ensemble des responsables de formation au secrétariat du CNIS s'est traduit par quelques retards dans la diffusion des comptes-rendus de réunion ; deux comptes-rendus en cours de validation n'ont pas encore été diffusés, ils concernent Statistiques régionales et locales d'une part et Démographie, conditions de vie d'autre part.

Le travail d'expertise du Conseil s'effectue, pour une large part, au sein de ses groupes de travail temporaires. Cette formule permet de traiter des thèmes transversaux qui entrent difficilement dans le domaine d'une seule des 13 formations. Les conclusions de 3 groupes de travail de nature transversale sont présentées lors de cette Assemblée, respectivement Finances publiques locales, Nouvelles technologies de l'information et de la communication et Investissement direct étranger en France. Un quatrième groupe de travail transversal a été mis en place en mars 2000, il concerne le questionnaire du recensement rénové de la population. Présidé par François HERAN, directeur de l'INED, avec comme rapporteurs Guy DESPLANQUES, chef du département de la Démographie de l'INSEE et Pierre MULLER, directeur régional de l'INSEE Lorraine, ce groupe émanait aux formations Démographie, conditions de vie et Statistiques régionales et locales comme les groupes de concertation précédents ayant eu à traiter de la rénovation du recensement de la population et dont les travaux avaient fait l'objet du thème de notre dernière assemblée plénière. Les conclusions du groupe sur le questionnaire du recensement rénové ont été présentées au Bureau de juin et le rapport est en cours de diffusion.

Deux autres groupes de travail ont été créés au cours de cette année. M. MISTRAL y a fait allusion tout à l'heure. Le premier porte sur l'accessibilité et la clarté de l'information statistique émanant du système statistique public. La création de ce groupe de travail fait suite à la lettre ouverte adressée au Bureau à l'automne 1999 par des membres du personnel des services statistiques des Ministères de l'Education nationale d'une part et de l'Emploi et de la solidarité d'autre part appartenant à deux organisations syndicales, la CGT et la CFDT. Les problèmes posés dans cette lettre ont été évoqués lors de l'assemblée plénière du 9 décembre dernier et un amendement présenté par Jean-Pierre BOMPARD sur ce point avait été adopté et intégré dans l'avis général d'alors. Depuis, le Bureau de

mars a débattu de ces questions et décidé du principe de la création d'un groupe de travail en demandant au secrétariat de lui faire des propositions pour le bureau de juin. Lors de ce bureau, le mandat du groupe a été adopté, la présidence du groupe confiée à Jean-Pierre BOMPARD, représentant la CFDT au Bureau, Michel JACOD, directeur de la Diffusion et de l'action régionale à l'INSEE en assurant la fonction de rapporteur. Les travaux du groupe viennent de débiter, ils doivent pouvoir déboucher sur un document qui constituerait un code de bonne pratique en tenant, notamment compte des expériences d'INS de pays européens ou membres de l'OCDE.

Le second groupe de travail s'intitule « pour une étude sur le secret statistique concernant les entreprises ». Il fait suite d'une part, à l'avis adopté l'an passé dans le point 6 de l'avis général traitant de la confidentialité et de l'accès aux données et d'autre part, à la proposition présentée par le MEDEF lors de la réunion du comité du secret statistique du 20 juin 2000 visant à actualiser les modalités du secret statistique portant sur les entreprises telles que définies en 1986. Ce groupe de travail est présidé par Yvonick RENARD, représentant le MEDEF au Bureau, et a comme rapporteur Gérard LANG, chef de la division Environnement juridique de la statistique et Raoul DEPOUTOT, chef de la division Synthèse des Statistiques d'entreprises. Le secret statistique est au cœur de la loi de 1951 dont les modalités d'application ont fait l'objet d'une investigation approfondie animée par le Comité du label, avec la participation des différents services statistiques ministériels. Investigation débouchant là encore sur un document susceptible d'être qualifié de code de bonne conduite tenant compte de l'évolution des pratiques et des possibilités des statisticiens depuis bientôt 50 ans. Cette perspective du cinquantenaire de la loi de 1951 fournira d'ailleurs le thème de notre prochaine assemblée plénière en l'examinant à la fois au vu des questions d'aujourd'hui et des lois statistiques de nos principaux partenaires étrangers.

L'activité des groupes de travail du CNIS a ainsi été particulièrement intense cette année, rassemblant dans la plupart des cas de nombreux participants. Il en est résulté une concurrence, en terme de participation, pour les réunions des formations qui, malgré la poursuite des mesures proposées par le Bureau en 1998, s'est traduite par une baisse significative du nombre des représentants dits non-statisticiens après la remontée enregistrée l'an passé.

L'ouverture du site WEB du CNIS depuis un an a également pu se traduire par une diminution de la participation des non-statisticiens aux réunions des formations, notamment pour ceux dont la venue était principalement motivée par le souci de se tenir informé. Notons à ce propos que depuis son ouverture, le site fait l'objet en moyenne de 200 consultations par jour sans compter les consultations internes à l'INSEE via son intranet. Depuis le début de l'année, ce sont environ 160 commandes de publications du CNIS qui ont été faites par cette voie, publications qui sont gratuites. Ce sont également de l'ordre de 150 questions ou demandes de renseignements qui ont été adressées via le site du CNIS et dont une partie a été répercutée aux services producteurs concernés. Qu'il s'agisse de commandes ou de questions, notons qu'une bonne part du total provient d'internautes étrangers ce qui constitue une ouverture nouvelle de nos activités. Outre la mise à jour des informations d'actualité, le secrétariat du CNIS enrichit progressivement le site de nombreux documents. On y trouve notamment le code de bonne conduite concernant le suivi de la loi de 1951. L'an prochain pour l'assemblée plénière, les volumineux documents de présentation des programmes statistiques seront disponibles sur le site ce qui évitera les envois correspondants sauf pour ceux qui en feront la demande explicite. Vous aurez également noté que depuis l'ouverture du site, la publication des 4-pages du CNIS s'est arrêtée. Les deux produits sont en effet par trop voisins, en particulier parce que la structure du 4 pages a inspiré les auteurs du site. Ceci ne signifie pas pour autant que le secrétariat ne publiera plus de 4-pages à l'avenir, notamment s'il s'agit de documents censés faire référence, mais de façon générale, le site occupe dorénavant le créneau de véhicule rapide d'informations d'actualité précédemment occupé par le 4-pages. Il est dorénavant possible d'ouvrir de façon expérimentale sur le site du CNIS des forums dits modérés selon la terminologie consacrée.

M. SIMIAND souhaite qu'il soit mentionné que M. TERRIER est désormais rapporteur de la formation Tourisme. Il souligne la nécessité de connaître très à l'avance de calendrier des réunions de printemps pour assurer une bonne présence de professionnel.

M. DELARUE encourage le secrétariat à tenir le plus grande compte de ce vœu.

IV - DISCUSSION ET VOTE D'UN AVIS SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE 2001

M. DELARUE soumet à l'appréciation du Conseil le projet d'avis, ainsi que les propositions d'amendement déposées. Le résultat du vote sur ces amendements figure en page 27.

L'avis amendé a été publié dans les Rapports du CNIS (n°62).

V - POINTS DIVERS

M. DELARUE salue particulièrement la présence de M. BEHMOIRAS, président du Comité du label, qui a été secrétaire général de ce Conseil et qui partira en retraite avant la prochaine Assemblée plénière.

M. DELARUE lève la séance en remerciant participants et intervenants.

* *

*

Documents préparatoires

- Projet d'avis sur les programmes 2001 (*n°585D130 du 10/11/2000*)
- Liste des enquêtes statistiques pour 2001 (*liste arrêtée au 28/11/2000*)
- Programmes statistiques pour 2001 (Agriculture - Commerce, services - Démographie, conditions de vie - Education, formation - Emploi, revenus - Environnement - Industries, industries agricoles et alimentaires, énergie - Monnaie, finance, balance des paiements - Santé, protection sociale - Statistiques régionales et locales - Transports, tourisme - Urbanisme, équipement, logement)

Documents diffusés en séance

- Amendements au projet d'avis sur les programmes 2001 du 10/11/2000
- Extrait du rapport sur Les investissements directs étrangers en France
- Extrait du rapport sur l'Observation statistique du développement des technologies de l'information et de la communication
- Synthèse du rapport sur la Connaissance statistique des finances publiques locales

TEXTES DES INTERVENTIONS

- Discours prononcé par M. MISTRAL, au nom du MINISTRE de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du CNIS

- Intervention de M. BACHMAN (CGT)

**DISCOURS prononcé par M. MISTRAL, conseiller spécial, au nom du
MINISTRE de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
président du CNIS**

Monsieur le vice-président,
Mesdames, Messieurs,

Je vous présente tout d'abord les regrets de M. FABIUS, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et président de ce Conseil qui ne peut être aujourd'hui parmi vous et m'a chargé de lire le discours qu'il a préparé.

Je suis heureux, à l'occasion de cette assemblée plénière, de féliciter votre Conseil pour ses travaux. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans la définition d'une bonne politique en matière de statistiques publiques. La concertation entre producteurs et utilisateurs de statistique est essentielle parce que la société, l'économie, l'organisation administrative évoluant sans cesse, la matière statistique elle-même n'est jamais figée. La globalisation et l'intégration européenne en particulier font émerger de nouveaux besoins, ils rendent toujours plus nécessaire la production d'indicateurs comparables entre pays, ils créent de nouvelles exigences pour notre appareil statistique national : les statisticiens en sont, je le sais, très conscients.

L'avènement de la monnaie européenne rend en particulier urgente la mobilisation de données portant sur la zone Euro. Il s'agit de fournir rapidement aux autorités publiques et aux acteurs économiques et financiers un tableau de bord d'indicateurs macro-économiques donnant une bonne visibilité de cette zone.

Le Conseil ECOFIN a précisément adopté le 29 septembre dernier un plan d'action concernant les statistiques pour l'Union économique et monétaire. Ce plan identifie pour chaque Etat, les progrès à accomplir en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité des principaux indicateurs et je souhaite insister sur ceux que nous devons en France faire avancer de manière urgente.

Dans notre pays, les efforts doivent porter sur les comptes nationaux trimestriels, sur les statistiques du marché du travail, sur la mise en place d'un indicateur de commandes et sur l'indice de la production industrielle dont il faut impérativement réduire le délai de publication. Je serai personnellement vigilant sur ce dernier point dont j'ai pu mesurer toute l'importance en discutant avec mes collègues de l'Eurogroupe.

Ce n'est pas aujourd'hui le moment de dresser un bilan général de la présidence française de l'Union européenne, mais je souligne devant vous avec plaisir les progrès réalisés en matière statistique. Des textes importants ont avancé, par exemple dans le domaine de la comptabilité nationale ou dans celui des statistiques de l'environnement. Le CEIES, équivalent du CNIS au niveau communautaire, a tenu en France un séminaire, fort constructif m'a-t-on dit, consacré aux indicateurs conjoncturels.

Ainsi, la construction du système statistique européen se poursuit-elle en vue de fournir à l'ensemble des acteurs, économiques et sociaux, des statistiques harmonisées et de qualité.

Je sais que les qualités attendues des statistiques sont nombreuses et parfois contradictoires. Il faut à la fois les définir de manière pertinente mais aussi veiller à leur bonne comparabilité internationale, il faut à tout prix organiser leur mise à disposition rapide, mais il faut toujours s'assurer de leur qualité. Le meilleur moyen pour trouver un bon équilibre entre ces exigences contradictoires c'est, j'en suis convaincu, le dialogue que vous organisez entre producteurs et utilisateurs.

La réforme du recensement constitue à cet égard un sujet majeur qui a mobilisé de nombreuses énergies, à l'INSEE tout autant qu'au sein du votre Conseil. Celui-ci a procédé en 1999 à une concertation très large, très complète et très utile, il a constitué depuis un groupe de travail consacré au projet de questionnaire du futur recensement dont les conclusions viennent d'être rendues disponibles sur le site internet du CNIS. Ce recensement rénové sera l'axe majeur du développement de la statistique démographique et sociale au cours de la prochaine décennie.

Au passage, je note que la France n'est pas le seul pays à réfléchir à l'évolution de son recensement. Un récent séminaire international sur le sujet, organisé ici même par l'INSEE et Eurostat, a montré que partout l'on se préoccupe d'améliorer le recensement et de l'adapter aux technologies nouvelles ou aux modes de vie actuels. Parce que le recensement est un enjeu majeur, il faut que sa réforme continue à être préparée dans la plus étroite coopération avec tous les intéressés.

Intéressées, les communes le sont au premier chef par l'utilisation des résultats aussi bien que pour les opérations de collecte. Aussi le succès du recensement repose-t-il en grande partie sur la qualité du partenariat entre l'INSEE et les communes. Il est donc nécessaire que la mise au point du projet de recensement rénové continue à faire l'objet d'une concertation très étroite avec les communes, notamment par l'intermédiaire de leurs associations nationales. Je sais que le Directeur général de l'INSEE est très attentif à cette concertation et je l'en remercie.

De même, il est souhaitable que le projet recueille, compte tenu de son caractère innovant, une large adhésion des utilisateurs du recensement. Le CNIS, sera, là encore, un lieu de débat et de dialogue.

Tous ces efforts portent leurs fruits et je suis heureux de pouvoir dire que le texte relatif au recensement rénové de la population devrait trouver sa place dans le prochain DDOEF.

Avant de conclure, je souhaite dire quelques mots de l'ordre du jour de votre Assemblée. J'y ai relevé avec intérêt les thèmes de trois groupes de travail : finances publiques locales, nouvelles technologies de l'information et de la communication, investissements directs étrangers en France. Le choix de ces thèmes s'avère judicieux car leur actualité est aussi évidente que la nécessité d'améliorer la qualité de l'information dans ces domaines. Ces améliorations, telles qu'elles sont présentées dans les rapports des groupes de travail sont-elles suffisamment rapides ?

Permettez-moi une remarque sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, celui des nouvelles technologies. Il faut ici que l'ambition des statisticiens soit à la hauteur des enjeux et, dans ce domaine, les besoins des utilisateurs sont, je crois, pressants. Activité des entreprises, mesure des prix, utilisation des nouveaux équipements, impact sur les conditions de vie, nouveaux métiers, le rapport cite tous ces domaines sur lesquels les statisticiens s'appêtent à répondre aux questions que soulève la dynamique économique nouvelle que nous avons sous les yeux, je crois essentiel qu'ils y répondent avec rapidité.

Quoi qu'il en soit, je salue la très bonne collaboration entre les différents services qui ont contribué à ces groupes de travail : entre la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur et la direction générale de la comptabilité publique de notre ministère pour les finances locales, ou entre le service statistique du secrétariat d'Etat à l'Industrie, la Banque de France et la DATAR pour les investissements directs étrangers en France.

L'an prochain, nous verrons également aboutir des projets dont le CNIS a été l'initiateur : parmi ceux-ci je citerai l'enquête sur les personnes sans domicile, destinée à rendre compte des situations d'exclusion du logement. La collecte débutera prochainement et les premiers résultats devraient être diffusés en 2002.

En 2001 aussi, vous vous pencherez sur de nouveaux thèmes, dont deux ont en commun un caractère transversal. Le premier concerne la clarté et l'accessibilité des informations issues du système statistique public, c'est une composante majeure des efforts de transparence auxquels je suis, vous le savez, très attaché.

J'ai le sentiment que, dans ce domaine, où beaucoup a déjà été fait, beaucoup reste encore à faire pour que le statisticien produise les résultats pertinents et compréhensibles qu'attendent les utilisateurs. Un service statistique est évidemment au service de l'administration à laquelle il appartient, mais aussi de l'ensemble de la société. Il faut sans cesse tirer les conséquences pratiques de cette exigence, il faut toujours améliorer la qualité du service rendu.

Un second thème horizontal concerne le secret statistique relatif aux entreprises. Il s'agit de déterminer le moyen de diffuser une information toujours plus riche et plus détaillée tout en préservant le secret des données individuelles dans les conditions qui inspirent la confiance aux entreprises.

Nous touchons là la question tout à fait sensible de l'environnement juridique de la statistique pour laquelle le CNIS joue aussi un rôle très précieux.

Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs, grâce au CNIS, le système statistique public français peut en permanence s'adapter à des besoins nouveaux, puisque les utilisateurs eux-mêmes contribuent à la définition des avancées du système statistique public.

Je m'en réjouis, car une concertation vivante, parfois animée, autour de la statistique publique est une absolue nécessité pour la société actuelle. Votre dialogue offre la garantie d'une statistique pertinente, accessible à tous dans de bonnes conditions, pour un rapport qualité-coût de collecte performant. Aussi j'ai plaisir à souligner le rôle de ce Conseil dans la vie démocratique de notre pays et à vous remercier, Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs, pour le temps et l'énergie que vous consacrez à ses travaux.

INTERVENTION DE M. BACHMAN, Membre du CNIS représentant la CGT

Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la CGT je voudrais exprimer notre accord avec le projet d'avis et les propositions, mais aussi formuler quatre observations :

Première observation. Nous réaffirmons l'importance de la statistique publique et du travail réalisé par les organismes qui la produisent. Au-delà de cet accord, nous considérons que tous les acteurs de la société ont une obligation collective relative à la production de la connaissances statistiques. Il est donc important que chacun assume ses responsabilités. Dans les entreprises en particulier, les moyens doivent être mis en oeuvre pour produire les données ou en permettre l'accès. Nous rappelons ici notre demande de voir les organisations syndicales, les comités d'entreprise, les représentants du personnel et les salariés eux-mêmes, considérés comme des acteurs autonomes de la production de connaissances et de données en regard des enquêtes réalisées par les organismes publics. Ces acteurs doivent être considérés par ces organismes comme des partenaires à part entière pour toute enquête à caractère social ou professionnel. Corrélativement, nous insistons sur le fait que les études statistiques doivent intégrer le souci de leur utilisation par l'ensemble des partenaires de la société. Cette dimension sociale dans la production de connaissances par les organismes publics doit devenir une véritable obligation.

Deuxième observation. Nous renouvelons notre accord pour l'utilisation croisée des sources administratives ou des fichiers spécifiques de divers organismes publics aux seules fins statistiques. Toutefois, il faut respecter de façon absolue des principes de confidentialité pour protéger les personnes et ne pas risquer de biaiser les informations recueillies. En même temps, il ne faut pas que cette mise en rapport de diverses sources, pour rationnelle ou efficace qu'elle soit, cache une incapacité de l'INSEE ou de la DARES par exemple, à réaliser leurs propres bases de données faute de moyens car ces sources ne peuvent pas répondre à tous les besoins d'information statistique.

Troisième observation. Les débats autour du recensement rénové de la population nous ont montré que les rapports de la statistique, des enquêtes, de la connaissance et des services publics à la population semblent beaucoup plus complexes que ne le laisse supposer la simple mise en oeuvre de campagnes de communication à l'occasion de telle ou telle enquête. Cette question pose des enjeux beaucoup plus fondamentaux comme la perception et l'identification par la population d'un service public réellement au service du bien commun ou d'un intérêt général qui se trouvent de plus en plus dilués ou brouillés par la marchandisation et les mises en concurrence qui se réalisent dans ce secteur, lorsqu'on le prend de façon générale et globale. Il peut se créer ainsi une crise de confiance

entre la population et l'action publique, entre la population et la production de connaissances ou la connaissance elle-même.

Il appartient donc aux CNIS de pointer ces problèmes et les enjeux qu'ils recouvrent par rapport aux enquêtes, à la diffusion des données et aux analyses produites par les organismes publics. En ce sens, la mise en place du groupe de travail sur "*la clarté et l'accessibilité des informations issues du système statistique*" nous semble très importante. Avec ce travail, nous souhaitons que les questions soient clairement posées et que des engagements soient pris afin de permettre aux citoyens ou à leurs représentations un point de vue critique, des capacités d'analyse et éventuellement des recours contre certaines pratiques ou procédures qui ne répondraient pas aux problématiques scientifiques ou déontologiques.

Quatrième observation. Enfin, je voudrais encore insister sur les moyens dont doivent se doter les organismes publics, moyens qui sont sans commune mesure avec les marges de manœuvres laissées par les politiques budgétaires actuelles, et qui pourtant doivent répondre à une multitude de besoins nouveaux et complexes. Pour compenser ce manque de moyens, la mise en oeuvre de méthodes statistiques complexes et sophistiquées a ses limites. C'est le cas, nous semble-t-il, dans le recensement où elles n'arriveront que difficilement à compenser un certain manque de qualité des données recueillies dans les conditions où elles le seront avec la méthode continue. Il est donc essentiel de doter les organismes publics de l'ensemble des outils nécessaires à leurs missions sous peine de dégradation de la qualité ou de perte d'indépendance suite à des pratiques étendues de sous-traitance que nous ne pourrions approuver.

Merci de votre attention.

AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS

CNIS - AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS DU 10 NOVEMBRE 2000 (n°585/D130)

Formation, page, §, dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères gras ci-après)</i>	Origine	Résultat du vote du Conseil
<p>AVIS GÉNÉRAL</p> <p>. Page 5, point 3</p> <p>. Page 6</p>	<p><i>Nouvelle rédaction (1er paragraphe) :</i></p> <p>- Le Conseil réaffirme l'importance des données régionales et locales. Il encourage le partenariat entre producteurs, ainsi qu'entre producteurs et utilisateurs de statistiques, y compris avec de nouveaux acteurs, au niveau local. ...</p> <p><i>Ajout d'un paragraphe :</i></p> <p>- Protection du secret statistique et archives publiques Tout en donnant acte au ministère de la culture qu'il n'est pas dans ses intentions de porter au secret statistique à l'occasion de la modification de la loi n°79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, le Conseil exprime sa vive inquiétude quant aux conséquences des dispositions envisagées et rappelle le vœu qu'il a adopté sur ce thème dans son avis sur les programmes 2000. Ce vœu conserve, en effet, toute son actualité.</p>	<p>M. DUBOIS CRIES Corse</p> <p>M. GODINOT INSEE</p>	<p>adopté</p> <p>adopté après modification</p>
<p>COMMERCE, SERVICES</p> <p>. Page 8, point 1</p>	<p><i>Remplacer « afin notamment » par :</i></p> <p>- afin de permettre une meilleure approche de l'ensemble des identifications des activités des associations.</p>	<p>M. FELTESSE UNIOPSS</p> <p>MM. CASTRO et GEVREY CNVA</p>	<p>adopté</p>

<p>EDUCATION, FORMATION</p> <p>. Page 10, point 7</p>	<p><i>Ajouter un paragraphe :</i></p> <p>- Le Conseil préconise également une meilleure analyse de l'origine géographique des étudiants étrangers et cela par type de formation afin de mieux appréhender l'attractivité de notre système de formation dans la concurrence internationale.</p>	<p>M. ZISSWILLER CCIP</p>	<p>écarté</p>
<p>EMPLOI, REVENUS</p> <p>. Page 11</p>	<p><i>Nouveau point (point 10) :</i></p> <p>- Le Conseil prend note de la refonte des méthodes de collecte d'information sur les conflits du travail envisagé par la DARES. Néanmoins, il tient à réaffirmer son intérêt pour la pérennité des dispositifs d'information sur les élections de délégués du personnel et sur les conflits du travail.</p>	<p>M. FREYSSINET IRES</p>	<p>adopté</p>
<p>SYSTEME PRODUCTIF</p> <p>. Page 17, point 1</p> <p>. Point 1</p> <p>Point 4</p>	<p><i>Ajouter :</i></p> <p>- du dispositif de collecte <u>et de traitement</u> permettant ...</p> <p><i>Ajouter en fin de paragraphe :</i></p> <p>- L'utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information et de la communication de la part des services enquêteurs comme des entreprises enquêtées sera de nature à favoriser grandement les améliorations souhaitées.</p> <p><i>Compléter le point :</i></p> <p>- Outre l'intérêt porté par le Conseil à l'observation statistique de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication, celui-ci encourage les services enquêteurs à promouvoir lesdites technologies pour effectuer les collectes statistiques dont ils ont la charge.</p>	<p>M. RENARD MEDEF</p> <p>M. DELAPORTE L'Alliance 7</p> <p>M. DELAPORTE L'Alliance 7</p>	<p>adopté</p> <p>retiré</p> <p>retiré</p>

<p>TRANSPORTS, TOURISME</p> <p>. Page 18, point 8</p>	<p><i>Ajouter un nouveau point :</i></p> <p>- Une base de données régionales, unique, sur l'hôtellerie avec des informations précises sur la typologie des hôtels, leur fréquentation, l'évolution de l'emploi dans le secteur et divers éléments de performance pourrait être créée à partir d'un formulaire simple et complet réalisé en commun entre les professionnels et les services de l'INSEE.</p>	<p>M. ZISSWILLER CCIP</p>	<p>écarté</p>
<p>URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT</p> <p>. Page 20, point 2</p>	<p><i>Ajouter à la fin de paragraphe :</i></p> <p>- Il appelle également à une meilleure prise en compte des locaux d'activités dans le recensement urbain avec un traitement statistique annuel des permis de démolir concernant les locaux d'activités étendu à l'ensemble du territoire national.</p>	<p>M. ZISSWILLER CCIP</p>	<p>écarté</p>